

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 décembre 2018

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, T. Lapalu, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, H.Fayard, A. Rey, G. Virone, F.Roucaïrol,

Absents : M. Girer, G. Devrieux, E. Fleury, N.Garampon, S. Farenc, A. Fayot, C. Pichoud,

Pouvoirs : M. Girer à H. Cormorèche, S. Farenc à N. Curtet, A.Fayot à T. Lapalu, C.Pichoud à JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 7 décembre est approuvé

3. Salle polyvalente. Autorisation du Maire à signer le permis de construire et les autorisations de travaux ERP- Accessibilité

M. Bourdin présente le projet réalisé par le cabinet architectures Barillot de Bourg-en-Bresse. Il rappelle que la principale contrainte est budgétaire. Le projet est tourné vers le nord afin que le bâtiment fasse écran pour isoler le bruit du lotissement de Château-Gaillard.

Les plans du projet sont présentés. La salle permet d'accueillir 200 personnes assises. Elle est ouverte sur un espace d'accueil - bar. Une cuisine pour le réchauffage des plats est attenante.

Dans la salle un premier dégagement permet d'accéder aux sanitaires. Un second dégagement vers la scène permet d'accéder aux deux locaux de rangements visant à accueillir pour l'un le matériel de la salle (tables chaises) et pour l'autre le matériel associatif. M. Bourdin précise que le dégagement vers les rangements pourrait occasionnellement servir de loge en cas de spectacle.

Arrivée de J. Virone.

A l'extérieur un auvent couvre la partie nord du bâtiment. Une possible extension d'environ 35 m² sera envisageable sous une partie de l'auvent.

Un visuel intérieur de la salle est présenté. La construction est de type traditionnel, une charpente bois est en partie apparente et permettra de participer au traitement acoustique de la salle.

Une scène de plus de 50 m² est prévue au programme.

Le premier chiffrage fait état d'un montant d'environ 677 000 € HT qui pourra être optimisé lors des prochaines phases. Le montant initialement prévu était de 640 000 € HT.

Le conseil municipal souhaite que le projet intègre quelles remarques :

- Ajout d'une liaison piétonne de la salle vers le centre bourg en passant au sud du city stade.

- Ajout d'une plateforme en enrobé pour le projet de skate-park d'une surface de 20 X 10 m. Après réflexion afin d'atténuer le bruit la plateforme du skate-park sera prévue au nord est du city stade. Si nécessaire le parking de la salle polyvalente sera quelque peu décalé vers l'est. Il est précisé que le délaissé le long de la RD 1083 pourra également servir de stationnement supplémentaire en cas d'événement important.
- Elargir l'accès véhicule prévu au sud du bâtiment au sud pour faciliter l'accès au local technique et aux locaux de rangements. Cette partie pourra être traitée avec une solution technique plus économique.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le permis de construire de la salle polyvalente ainsi que les autorisations de travaux nécessaires, notices accessibilités et sécurité ainsi que tout document nécessaire au dépôt du permis de construire.

M. Bourdin précise que pour donner suite à une consultation le bureau d'études SOCOTEC a été retenu pour assurer les missions de contrôle technique et SPS.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

